



Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Communiqué aux participants - avril 2014

Che(ère) collègue,

Lors de la réunion du Comité de retraite du 5 février 2014, j'ai confirmé aux membres que je ne me représenterai pas pour renouveler mon mandat, à l'assemblée annuelle de juin prochain. J'ai été très touché par la confiance que les membres m'ont témoignée en me choisissant comme président du Comité, et je les en remercie.

Notre Caisse de retraite fait face à plusieurs enjeux dont sa situation financière. Celle-ci s'est améliorée au cours des deux dernières années, comme vous pouvez le voir ci-dessous dans le communiqué. Cependant, comme je le soulignais à l'assemblée annuelle de juin 2013, cette embellie ne garantit pas l'avenir du régime sous sa forme actuelle.

L'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2013 est en préparation présentement tel que requis par la loi, et ce aux trois ans; cette évaluation tiendra compte des modifications apportées au régime au 1^{er} janvier 2014. Ces dernières limiteront très graduellement la croissance future du passif; mais il ne faut pas oublier que l'augmentation de l'espérance de vie des participants augmentera significativement la valeur de l'actif nécessaire.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les risques de déficit actuariel sont partagés à parts égales entre les participants et l'École Polytechnique. En conséquence, le Comité de retraite devrait s'attendre à voir les membres élus par les participants actifs s'intéresser davantage à la situation financière du régime.

La conduite de nos placements représente un des moyens très importants pour assainir notre situation financière. Lorsque le déficit sera maîtrisé, la Caisse pourra tolérer un certain niveau de fluctuation dans les rendements sans provoquer automatiquement de très fortes variations dans les cotisations d'équilibre. Dans un état sain, la Caisse peut espérer des rendements accrus, peut profiter de ce que les conseillers financiers appellent la «prime de risque». Dans ce domaine, il est évidemment primordial d'être très vigilant pour continuer de se prémunir contre les fraudes; notre Comité de vérification poursuivra sa surveillance attentive.

Je souhaite plein succès à la personne qui me remplacera ainsi qu'aux membres du Comité de retraite, sans oublier les personnes dévouées qui travaillent à plein temps au Bureau de la retraite. Ensemble elles, ils, sont investi(e)s d'une noble tâche, nous comptons sur elles et sur eux.

Changements au Comité de retraite

Lors de l'assemblée annuelle des participants et bénéficiaires du Régime du 13 juin, messieurs, Martin Pagé, désigné par les participants actifs du personnel non enseignant, et René Beaudry, désigné par les participants non actifs, ont été élus pour un mandat de trois ans.

Comité de vérification : En plus de la revue des états financiers du Régime pour l'année terminée le 31 décembre 2012, Le comité a complété l'analyse des certificats de conformité soumis par les gestionnaires de placement de la caisse. Mme Lili-Anna Peresa et M. Christian Mascle ont été nommés membres du Comité de vérification. M. François Filiatrault a été nommé président du Comité de vérification en remplacement de Richard Hurteau lors de l'assemblée de septembre dernier.

Comité de placement : Au cours de 2013, le comité a poursuivi la mise en place de l'Énoncé de Politique de placement et a effectué une recherche de gestionnaire pour des investissements en immobilier et en infrastructure à faire prochainement.

Informations financières

Rendement des placements : L'année 2013 a présenté des rendements favorables pour les caisses de retraite. En effet, le rendement enregistré un taux avoisinant les 14,3 %, la médiane s'établissant à 16,6 %; en 2012, le rendement de la caisse fut de 11,0 %, comparativement à la médiane de 9,2 %.

Situation financière du régime : Le Comité de retraite surveille semestriellement l'état de la situation financière du régime. Une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013 est en préparation par l'actuaire du régime et les résultats de cette évaluation vous seront présentés lors de la prochaine assemblée annuelle prévue le 12 juin 2014.

Cotisations de la Corporation à la caisse de retraite : De nouveau en 2013, la Corporation informait le Comité de retraite de sa décision de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement offerte aux employeurs par le gouvernement du Québec dans le cadre du « *Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* ». Ainsi, les cotisations d'équilibre versées à la caisse se sont élevées à 6,95 M\$ au cours de 2013, portant les cotisations totales de la Corporation à 15,0 M\$ en 2013, contre 14,7 M\$ en 2012.

Modifications au régime

À la suite d'une entente avec les syndicats et les associations, en décembre 2013, un *Avis* vous a été transmis indiquant les modifications apportées au Régime à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces changements s'appliquent au service futur, sans toutefois modifier les droits acquis.

Conclusion

La situation financière du régime de retraite fait encore l'objet de préoccupation. Nous sommes cependant satisfaits de constater que les bons rendements récents de la caisse aient apporté un certain redressement des résultats estimés. Votre Comité de retraite maintient la vigilance et la gouvernance requises dans les circonstances, et sera heureux de vous présenter les résultats de l'évaluation actuarielle en cours lors de l'assemblée annuelle des participants et bénéficiaires du 12 juin 2014.



Louis Courville,
Président du Comité de retraite